

## Rayonnements ionisants





# Les principales évolutions concernent :



- La nouvelle caractérisation des zones surveillées et contrôlées,
- · La modification des limites réglementaires d'exposition,
- La gestion de la dosimétrie individuelle et collective,
- La désignation de Personnes Compétentes en Radioprotection.

Les prescriptions du RPP ne sont pas exhaustives, elles sont développées dans le « Référentiel Radioprotection » de la DPN.

95



## **Rayonnements ionisants**



# **ACTIVITES SOUS RAYONNEMENTS IONISANTS**





- De faire vérifier périodiquement la délimitation des zones et leur classement radiologique,
- De désigner les Personnes Compétentes en Radioprotection (PCR),
- De faire définir, par une PCR, les objectifs de dose collective et individuelle pour les opérations sous rayonnements ionisants,
- De faire procéder à une évaluation prévisionnelle des doses collectives et individuelles pour les opérations sous rayonnements ionisants,
- De faire mesurer et analyser les doses reçues au cours des activités.



# Rayonnements ionisants





Il est prescrit à chaque intervenant :

- D'être habilité RP1 ou RP2 et détenteur d'une carte professionnelle de suivi médical,
- De porter à la poitrine, un dosimètre passif et un dosimètre opérationnel en ZC,
- De porter à la poitrine un dosimètre passif en ZS,
- D'appliquer les consignes spécifiques d'habillage, déshabillage et contrôle d'absence de contamination en limite de chantier et en limite de zone.



## **Rayonnements ionisants**





#### Il est interdit:

- De fumer, boire et manger en zone,
- D'accéder en ZC si l'activité ne le nécessite pas et si l'activité n'est pas couverte par un RTR,
- De s'exposer inutilement aux rayonnements ionisants,
- De franchir un balisage,
- De retirer une protection biologique sans autorisation spécifique,
- De pénétrer en zone rouge sans autorisation d'accès,
- D'intervenir sur un point chaud (rouge) sans autorisation spécifique.





